







Paris, le 5 janvier 2022

Amélie de Montchalin,

Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Jacqueline Gourault, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Philippe Laurent, Vice-président de l'Association des maires de France

Mesdames les présidentes et Messieurs les présidents des associations d'élus locaux, (association des maires de France, association des départements, association des régions)

Mesdames les ministres, Monsieur le ministre, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents des associations d'élus locaux,

La pandémie de Covid 19 s'inscrit dans la durée. Le mode de transmission par aérosols et la plus grande contagiosité des variants successifs requièrent des dépenses et investissements afin de renforcer la mise en œuvre des gestes barrières dans les locaux d'enseignement et d'accueil, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés sous contrat car il y a là un enjeu de protection des agents de l'Etat et des collectivités locales, mais aussi un enjeu de santé publique. C'est un enjeu majeur pour mieux protéger les personnels, les élèves et favoriser la continuité du service d'éducation et de formation pour le plus grand nombre. Si des progrès ont été réalisés depuis le début de la pandémie, nous constatons avec les agentes et agents, avec nos adhérentes et adhérents qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous demandons que les agentes et agents, quel que soit leur employeur, soient dotés de masques chirurgicaux ou FFP2 selon leur situation de travail (avec des enfants non vaccinés, avec des enfants ne portant pas le masque du fait de leur âge ou du fait du type d'activité encadrée).

Ils doivent disposer d'assez de masques non seulement pour une journée de travail (trois masques au moins pour tenir compte du fait que nos métiers nous amènent à parler avec les élèves et donc à ce que les masques doivent être changés plus souvent que toutes les 4 heures), mais aussi pour leurs déplacements domicile-travail dès lors qu'ils empruntent des transports collectifs.

Nous demandons que l'Etat et les collectivités locales renforcent leur coordination afin de réaliser rapidement les achats et travaux nécessaires, non seulement dans les salles de classe, les restaurants scolaires mais aussi les différents bureaux, salles de réunion et de repos des personnels :

- Equipement en capteurs de CO2 en nombre suffisant pour contrôler la qualité de l'air et mieux adapter les mesures d'aération ;
- · définition et installation des dispositifs adaptés de renouvellement et purification de l'air ;
- rénovation des fenêtres qui doivent encore l'être en articulant les impératifs de sécurité liés aux risques d'accident et les impératifs de qualité de l'air ;
- mise en adéquation de la capacité d'accueil et du nombre de personnes effectivement accueillies des salles de restauration et d'étude ou de repos.

Nous tenons à souligner que ces investissements, s'ils sont conséquents, servent plusieurs objectifs de court, moyen et long terme. A court et moyen termes, ils contribueront à ce que le système éducatif fonctionne mieux en période épidémique. Dans le même temps et à plus long terme, ils amélioreront les conditions de travail et d'étude des personnels et des élèves que ce soit par rapport aux enjeux liés à la pollution de l'air, ou au réchauffement climatique.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

Mylène Jacquot, Secrétaire générale CFDT Fonction publique Catherine Nave-Bekhti Secrétaire générale Sgen-CFDT

Laurent Lamberdière Secrétaire général Fep-CFDT Jacques Lager Secrétaire général Interco-CFDT